

CARRELAGE INSTALLÉ SUR PANNEAU DE GYPSE SELON LA MÉTHODE À COUCHE MINCE 304W-2012-2014

Endroits intérieurs secs seulement

SUPPORTS ADÉQUATS

- Panneau de gypse
- Lattage ou montants de cloisonnement en bois ou en métal. Espacement maximal de 406 mm c. à c.

MATÉRIAUX

- CARRELAGE
- RUBAN – Ruban à joints de 51 mm pour panneau mural
- COUCHE DE LIAISON - Ciment-colle au latex (norme minimale acceptable ANSI A118.4 ou ISO 13007-C2) ou adhésif organique de Type I ou Type II (norme minimale acceptable ANSI A136.1 ou ISO13007- D1)
- COULIS – Coulis époxyde (norme minimale acceptable ANSI A118.3 ou ISO13007- RG) ou coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118.6 ou ISO13007- CG1)

INSTALLATION

- Les panneaux de gypse (épaisseur minimale de 13 mm) doivent être stables, d'aplomb, carrés et vissés aux montants de cloisonnement. Tous les joints doivent être masqués et poncés si nécessaire. Appliquer la couche de liaison et installer les carreaux tandis que le produit est encore humide et collant. Installer les carreaux en appuyant fermement sur ceux-ci dans un mouvement de va-et-vient. Employer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 80% avec les carreaux. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

RESTRICTIONS

- Les adhésifs organiques ne sont pas recommandés pour les endroits exposés à des températures supérieures à 60 °C. Le type d'adhésif organique doit être recommandé par le fabricant.
- Adhésifs organiques - suivre les directives du fabricant concernant l'usage et la compatibilité avec les carreaux non absorbants.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Les carreaux à endos très en relief ne sont pas recommandés; toutefois, s'ils sont tout de même employés, installer uniquement avec un ciment-colle au latex.
- Une attention particulière doit être apportée lors de la pose de carreaux dont l'épaisseur dépasse 13mm afin de prévenir le glissement ou le décollement des carreaux.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au Détail 301MJ-2012-2014.
- Ce système d'installation ne doit pas être employé pour les carrelages situés dans les endroits extérieurs ou humides tels que les douches, les contours de baignoires, les bains de vapeur turcs, les bains saunas et toute installation extérieure.

